



MERYVILLE



Monsieur le Maire ,
Messieurs les Maires - adjoints ,
Messieurs les Conseillers municipaux
vous transmettent tous leurs vœux pour 1979 ,
et vous donnent les informations sur la vie
de la commune .

ORDURES MENAGERES : Le ramassage des ordures ménagères est effectué par le SIVOM de GRENADE. Secrétaire : M. GUEGANO TEL. 82 63 74

Nouveaux horaires et circuits à compter du 1er Janvier 1979

Circuit N° 1 : Lundi et Jeudi de 8H .à 12 H.

Guinot-Péouliayres-Durous-Route de Larra-Lartigue-Rambo-Mourlanes-Village de la boulangerie vers GRENADE et retour route de l'hippodrome.

Circuit N° 2 : Mardi et Vendredi de 8 H. à 12 H.

Ducros-Cote rouge-Chemin des Tres Caps-Panoramie-Route d'AUSSONNE-Chemin de Limouzin-Cazevieille-CD 2 - Village du cimetière vers côté TOULOUSE

Circuit N° 3 : Lundi et Vendredi de 9H. à 13 H.

Route de Daux jusqu'au croisement de la route de Lartigue.

EAU POTABLE : L'alimentation en eau est desservie par le Syndicat des eaux de la Vallée de la Save et des coteaux de Cadours.

Président : M. DELILE. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat à MONDONVILLE 85 21 43

RESEAU D'IRRIGATION : Sous la responsabilité de la Cie d'aménagement des coteaux de Gascogne. Responsable local : M. DUBARRY TEL. 82 60 92

ELECTRICITE : Nous dépendons du district de GRENADE

Chef de district : M. AZAIS TEL. 82 60 74

Nous relevons de la gendarmerie de GRENADE TEL. 82 60 17

du centre de secours de GRENADE TEL 82 60 17

de la Perception de GRENADE TEL. 82 60 65

du centre médico social de GRENADE TEL. 82 61 42 (1)

Le contrôleur des impôts assure une permanence à la Mairie de GRENADE le 2° jeudi matin du mois.

Vous avez à votre disposition à MERVILLE :

- un bureau de postes
- un taxiphone dans les bâtiments de la Mairie (un 2ème doit être mis en service sur la place du château)
- Une permanence du crédit agricole le Mardi et le Vendredi de 9 H. 30 à 12 H. 30
- un camion de la caisse d'Epargne le lundi matin de 9 H. à 10 H.
- un bibliobus le 3° lundi du mois de 11 H. à 12 H.
- une permanence de l'assistante sociale du régime général les 1er et 3° mercredi du mois de 13 H.30 à 14 H.30
- Le reportage de la Dépêche est assuré par Monsieur DAURIGNAC.

§1) Nous relevons des Ponts et chaussées de GRENADE TEL. 82 64 44.

ENSEIGNEMENT

Une école maternelle accepte les enfants à partir de 2 ans - Trois classes accueillent 87 enfants. Directrice : Mme GUYOT

Ecole primaire : 5 classes pour un effectif de 141 élèves

Ecole mixte I : Directeur Monsieur BOURREL

Ecole mixte II : Directrice Madame DETTWEILLER

Une cantine municipale est destinée aux enfants des familles éloignées ou des parents qui travaillent. Le prix du repas est actuellement de 6 fr. Ces repas sont préparés par la cuisine de la ville et doivent être payés une semaine à l'avance. Les frais de transport, de service, de surveillance sont intégralement payés par la commune.

Après le CM 2 les enfants sont dirigés vers le C.E.S. de GRENADE. Le principal de ce collège est Madame HOCHEREAU. La commune participe financièrement à certains frais de cet établissement. Les enfants sont transportés par des cars de ramassage dont l'horaire varie pour le circuit de 7 H. 30 à 8 H. 50 suivant les secteurs. Une participation de 50 francs par trimestre est demandée aux familles pour le ramassage, et l'Etat, le Département et la commune paient le supplément.

Les locaux du C.E.S. anciens et mal adaptés, de nombreux préfabriqués implantés sur des allées bruyantes ne permettant pas un travail rationnel et une sécurité suffisante. La construction d'un bâtiment neuf sur un terrain acquis par la municipalité de GRENADE est le souci constant de tous les responsables.

TRANSPORTS PUBLICS : Un service de cars permet la liaison GRENADE-TOULOUSE en passant par MERVILLE. Les horaires peuvent être demandés au secrétariat de la Mairie.

SPORTS-LOISIRS : De nombreuses sociétés animent notre village et offrent à nos jeunes la possibilité d'une saine détente. Vous pouvez adhérer à ces différentes associations en vous adressant aux responsables sous-nommés

	<u>PRESIDENT</u>	<u>VICE-PRESIDENT</u>
COMITE DES FETES	SIMON André	PARIS Roger
REVEIL MERVILLOIS	PARIS Roger	SERE José
MAJORETTES	BEGUE Colette	CARAVA M. Antoinette
CHORALE	LEBE Paul	GIRAUD André
ECOLE MUSIQUE	MAURAT Aimé	GIRAUD Nadine
FOOTBALL CLUB	LEROY André	JOURNIAC Claude
PETANQUE	CENDRON Rinaldo	DAURIGNAC Abel
A.C.C.A.	LLORCA Maurice	PARIS Robert

CLUB 3° AGE	BRUNET Francine	MAURAT Aimé
Assoc. parents d'élèves	CADENAT Georges	BAUDRY Martine
SYNDICAT AGRICOLE	DESTARAC Antoine	SERE José
ANCIENS COMBATTANTS et A.F.N.	JOURET Clément	BORDA Joseph

COURS GYMNASTIQUE DAMES : Madame POLISSET (Responsable)

AFFAIRES COMMUNALES

Travaux réalisés en 1978

Ecole : Achat de 4000 m² de terrain en vue de la création d'un groupe scolaire primaire.

Etude d'un projet de route pour desservir l'entrée et la sortie des classes et permettant le dégagement dans le village. A la rentrée des vacances scolaires de Noël un passage à sens unique sera ouvert aux familles accompagnant les élèves.

Société: Aménagement d'une salle dont la priorité d'occupation sera donnée au 3° Age, mais qui pourra être exceptionnellement utilisé par l'ensemble des sociétés afin de libérer plus facilement la salle de la Mairie pour les jeunes.

Electricité : Le programme 1978 a permis la mise en place de trois transformateurs et le renforcement de la moitié du village pour permettre une meilleure répartition du courant dans l'agglomération.

Chemins : Le programme du Pool est établi pour deux ans (1977-1978). La presque totalité des ressources a été épuisée pour les chemins de Laguillou et des Mourlares, ce qui explique la pénurie de gros travaux en 1978.

Fossés : Sept kilomètres de fossés d'irrigation ont été débroussaillés en début d'année, et trois kilomètres entièrement refaits.

Plaques de rues : Les routes et chemins ont été signalés dans la campagne à l'aide de plaques de rue.

Recensement de la population : Un recensement complémentaire effectué a donné les résultats suivants :

Population réelle : 1722 Habitants

alors que la population réelle en 1976 était de 1521 habitants.

Développement de la commune : Parallelement à l'accroissement de la population une usine de fabrication de véhicule à coussin d'air s'est installée dans notre commune quartier de la Loubatère. Elle fonctionne depuis le

.../...

1er octobre et prévoit dans un avenir prochain l'emploi d'une cinquantaine de personnes. Elle pourra nous l'espérons résoudre en partie le douloureux problème du chômage dans notre commune et lui apporter des ressources nouvelles.

P.O.S. : Le plan occupation des sols prescrit par Monsieur le Préfet dans son arrêté du 26 Septembre 1975 semble arriver à son terme. Nous espérons pouvoir le soumettre aux observations des propriétaires et de MERVILLOIS début 1979 et leur exposer les motifs des mesures prises avant de demander à Monsieur le Préfet de prononcer l'arrêter définitif.

SITUATION FINANCIERE

Le budget de l'exercice 1978 a été établi sur une base de revenus s'élevant à 805 000 Francs. Les revenus proviennent d'une part de la taxe sur les salaires pour 36 % - d'impôts indirects 8 % - d'impôts directs 31 % et enfin de produits et subventions représentant le reste soit 22 %.

A ces revenus il faut ajouter un emprunt de 120 000 F qui a servi à financer l'achat du terrain destiné au groupe scolaire.

Si l'on observe les dépenses on peut constater que 85 % sont affectées à la section de fonctionnement, qu'il ne reste donc que 15 % pour les dépenses d'investissement. Ce pourcentage doit être sérieusement relevé si nous désirons réaliser en 1979 les investissements prévus et indispensables. Donc si nous ne voulons pas que les impôts locaux prennent l'ascenseur nous devons agir sur les dépenses de fonctionnement qui se répartissent comme suit :

- 44 % frais de personnel, charges sociales, indemnité de logement.
- 20 % denrées fournitures, entretien
- 24 % charges intercommunales et contingent aide Sociale
- 12 % Allocations subventions, frais de gestion.

Quand on sait que notre commune dispose d'un personnel strictement indispensable, que les frais fixes de participation, contingent, etc... Nous sont imposés impérativement, on peut se rendre compte que la gestion s'avère difficile si on veut ménager le centime additionnel. La création de la classe maternelle avec achat de matériel, augmentation personnel aménagement des locaux a sérieusement relevé les dépenses de fonctionnement. Si nous voulons maintenir ces avantages pour certaines familles, il faut que chacun ait conscience que nous sommes arrivés au plafond des sacrifices.

CIRCULATION : A la demande de la Cie départementale de transport, il y a quelques années nous avons dû classer en stationnement interdit la portion de la rue principale devant la pharmacie, ainsi que le côté gauche devant le bureau de tabac - bar - restaurant.

Ces interdictions sont absolument nécessaires si l'on veut circuler normalement. Nous vous demandons de bien vouloir les respecter. Dans le cas contraire, en plus de la sanction (procès verbal) si les cars ne peuvent pas circuler normalement ils détourneront leur itinéraire et vous ou vos enfants en serez les victimes. De plus si un accident grave se produit, votre responsabilité sera sérieusement engagée.

PROJETS POUR 1979

Nous espérons avoir les crédits nécessaires pour commencer l'ensemble sportif demandé en 1974 et qui a reçu l'accord définitif de la commission départementale d'urbanisme le 15 Octobre 1977. Nous espérons également qu'une première tranche des travaux d'assainissement sera approuvée nous permettant de commencer son exécution. Nous poursuivrons la préparation du dossier pour la création du groupe scolaire. Nous terminerons les travaux demandés par le personnel enseignant à la rentrée 1978-79. Le réseau électrique sera renforcé par deux postes de transformation mis en place à la "Cuque" et à "Fourclens" et renouvelé sur l'autre moitié du village.

ROUTES : Le chemin de la Capelette sera aménagé, ainsi que le chemin des écoles. Certains chemins communaux seront renforcés.

FOSSES : Nous développerons le débroussaillage des fossés d'irrigation et remettrons en état certains fossés presque inexistantes. Nous espérons que ces quelques renseignements pourront vous être utiles. Comme vous pouvez le constater nos efforts n'ont au'un but rendre notre village agréable à vivre faire que nos enfants puissent recevoir dans de bonnes conditions l'enseignement indispensable, que les adultes puissent trouver du travail et les distractions nécessaires à leur détente sur place, que les personnes âgées terminent leur jour dans le village au milieu de leurs parents et amis, dans un cadre sympathique.

Et nous répondrons également à ceux qui nous reprochent de ne pas aller plus vite, que nous avons conscience des lourds sacrifices qu'imposent l'accession à la propriété l'aménagement des exploitations agricoles, commerciales ou artisanales et qu'en conséquence nous tâcherons que sur les feuilles d'impôts la part communale reste dans la limite du raisonnable.

QUE LA JOIE,

LE BONHEUR,

LA SANTE,

LA PROSPERITE.

règnent dans tous les foyers Mervillois en 1979. ce sont nos
voeux les plus chers.

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, written over a diagonal line that serves as a signature line. The signature is cursive and appears to be 'L. M...'.